

Département de l'Eure, commune de

# Pressagny-l'Orgueilleux

## Plan local d'urbanisme

Foix approuvé le 12 décembre 1980  
 1ère modification approuvée le 3 février 1989  
 2e modification approuvée le 14 mars 1992  
 3e modification approuvée le 7 janvier 1994  
 4e modification approuvée le 26 janvier 2006  
 Révision du Plu prescrite le 3 septembre 2015  
 Projet de Plu arrêté le 6 juin 2019

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 6 juin 2019 arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux

Le maire,  
 Pascal Moreau

### PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Date : 19 avril 2019 Phase : Arrêt et enquête publique Echelle : 1 / 5 000 Pièce n° 5.2

Mairie de Pressagny-l'Orgueilleux, 9, rue aux Huards (27510)  
 Tél. : 02 32 31 31 84 / courriel : mairie\_pressagny.orgueilleux@wanadoo.fr

agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage  
 2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

-  EL3 - Servitude de halage et de marche pied
-  AC1 - Monuments historiques
-  PM3 - plan de prévention des risques technologiques, zone d'autorisation sous conditions b3 (ce report peut comporter quelques décalages).
-  PM3 - plan de prévention des risques technologiques, zone d'autorisation sous conditions b2 (ce report peut comporter quelques décalages).
-  AC2 - Sites et monuments naturels

La servitude T7 relative aux servitudes aéronautiques et la servitude I4 relative aux canalisations électriques s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal

